# Devis non signé travaux réalisés

---
Par S81

Bonjour dans le cadre de la rénovation de notre corps de ferme nous avons fait appel à un artisan afin de remplacer toutes les fenêtres et portes . Nous n'avons pas signé le devis ,les travaux ont été réalisés mais très mal réalisés(baie vitrée pas étanche , manque 3 gardes corps , finitions autour des fenêtres non terminées,porte d'entrée qui n'est pas la bonne ,posée et non protégée donc déjà abîmée sans y habiter.....) Quel est notre recours par rapport au devis non signé ? Merci d'avance .

---
Par yapasdequoi

Bonjour,
Le devis non signé n'a pas d'impact puisque vous l'avez tacitement approuvé en payant un acompte et en laissant l'artisan intervenir sur ce chantier.

L'artisan a-t-il une assurance pro ? une assurance décennale ?
Vous pouvez le mettre en demeure de terminer ces travaux par une injonction de faire.
Et si vous avez tout payé faire intervenir les assurances.

---
Par S81

Merci pour votre réponse mais nous n'avons payé aucun acompte .

---
Par yapasdequoi

Alors il est venu faire les travaux sans autorisation ? Sérieusement ?

---
Par AGeorges

Bonsoir S81,

nous n'avons payé aucun acompte

Aucun artisan sérieux n'intervient et ne réalise des travaux sans acompte. D'où vient le matériel ? D'une déchetterie ?
Pour disposer du matériel AVANT de faire les travaux, il faut bien que l'artisan achète ledit matériel.
Si vous ne lui donnez pas d'argent, comment peut-il faire pour disposer du matériel adapté à VOS travaux.
Au plus probable, il aura utilisé du matériel de "récupération" (volé sur un chantier ?), pas vraiment adapté, d'où les malfaçons que vous constatez.

Avez-vous vérifié ses qualifications ?
Le devis est-il précis, avec des mesures pour CHAQUE élément, ou est-ce un 'vague' engagement ?
Et si l'artisan disparait dans la nature ?

---
Par yapasdequoi

L'artisan est-il assuré ?